

AFFAIRE No 23 - MODIFICATION DU PLAN D'AMENAGEMENT DE ZONE DE LA Z.A.C. No 1 DE MOUFIA

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'aménagement de la place centrale de la Z.A.C. no 1 de Moufia, située entre le Boulevard de l'Horizon et l'opération H.L.M. "Les Flibustiers", doit débiter prochainement.

Il comportera la réalisation d'un centre commercial, de logements et d'une nouvelle mairie annexe plus adaptée aux besoins de la population de cet écart en complète mutation car l'actuelle mairie est devenue exigue.

Ce projet nécessite diverses modifications du Plan d'Aménagement de Zone que je vous demande de bien vouloir approuver et qui seront ensuite soumises à une enquête publique.

Je mets cette affaire aux voix.

---

Le Maire donne lecture de l'avis de la Commission du Cadre de Vie : Favorable.

---

*Reçu à la Préfecture le 15/04/35*

M. CHARRITAT : Cette modification consiste à mettre la place centrale de la Z.A.C. n° 1 de Moufia dans le même zonage que les terrains alentours. La seconde modification qui est proposée est de fixer non pas une hauteur fixe, mais une hauteur moyenne pour les immeubles ; c'est-à-dire qu'on limite, par exemple, les hauteurs à R + 4 actuellement, et on voudrait les limiter à R + 4 moyen ce qui permet, la plupart du temps pour les projets, d'avoir une silhouette plus agréable, en autorisant des immeubles de R + 5 en contrepartie d'autres immeubles à R + 3. Ce sont donc des modifications dans ce sens qui sont proposées.

M. GERARD G. : A qui allez-vous accorder l'autorisation de monter à R + 5 ou à R + 3 seulement ?

M. CHARRITAT : Le promoteur aura droit à un R + 4 moyen ; et c'est lui-même qui proposera la modulation selon son parti architectural.

M. ANNETTE : Sur la place, le coefficient était moindre, alors ? On l'a modifié ?...

LE MAIRE : Dans un premier temps, on avait dit que toute la zone était inconstructible. Maintenant, on va de plus en plus loin dans le plan.

Je mets aux voix.

Le rapport, ainsi que l'avis de la Commission sont adoptés à l'UNANIMITE.